

DECRET N° 81-152 du 22 mai 1981

portant nomination de Recteur et de
Vice-Recteur de l'Université Nationale
du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance n° 75-21 du 24 mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 16 mai 1981 ;

D E C R E T E :

Article 1er. -- Le Camarade Jean PLIYA est nommé Recteur de l'Université Nationale du Bénin.

Article 2. -- Le Camarade Karim DRAMANE est nommé Vice-Recteur de l'Université Nationale du Bénin.

.../...

Article 3.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 22 mai 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
Scientifique,

Isidore AMOUSSOU

Armand MONTEIRO

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 4 MF 5 MEERS 5
autres Ministères 19 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 DB-DCF-Trésor 12 DI 4 DPE/MTAS 2 BCP 1 UNB-
FASJEP 12 CPU 6 DAFA/MESRS 4 BN-DAN 4 Intéressés 2 JORPB 1.